Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS GTLA

Analyse d’opérations de transport et de prestations logistiques

Session 2014 • Code sujet : **14TSE4AOT** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **8**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Commandes BIOMAG, tarification logistique et évaluation des sous-traitants (6 questions) **Page 3**

2. Importation de modules électroniques du Japon et post-acheminement vers Montpellier (2 questions) **Page 7**

3. Réglementation du transport, douane, accès à la profession et Incoterms (5 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d’opérations de transport et de prestations logistiques/2014/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d’opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Commandes BIOMAG, tarification logistique et évaluation des sous-traitants

L'agence FRIBERD de Montpellier assure le stockage, la préparation et l'expédition des produits finis de BIOMAG. Le dossier porte sur quatre commandes préparées en picking groupé, la tarification des prestations et l'évaluation de la qualité des sous-traitants transport.

Partie 1 - Tarification des prestations de transport et de logistique

Question 1. Calculer le poids brut de chacune des quatre commandes BIOMAG du 22 avril 2014, puis le poids brut total des commandes, à partir des quantités et des données de poids fournies.

Pour chaque commande, on multiplie le nombre de cartons par leur poids brut unitaire, puis on additionne les résultats.

Commande	Calcul	Poids brut
125LO159	4 × 3,8 + 4 × 3,2	28 kg
789GI258	19 × 9,8 + 11 × 9,8	294 kg
538ST155	8 × 6,1 + 1 × 3,8 + 6 × 1,2	59,8 kg
642IQ323	6 × 3,1	18,6 kg

Le poids total correspond à la somme des quatre commandes.

Poids brut des commandes BIOMAG

Commande	Poids brut (kg)
125LO159	28
789GI258	294
538ST155	59,8
642IQ323	18,6
Total	400,4

Calcul à partir du poids brut par carton.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

125LO159 : 28 kg ; 789GI258 : 294 kg ; 538ST155 : 59,8 kg ; 642IQ323 : 18,6 kg. Total : 400,4 kg.

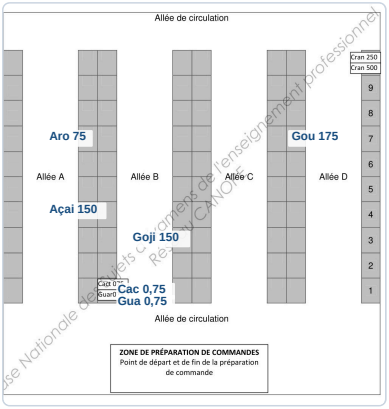
Question 2. Compléter l'annexe A en indiquant, avec leur désignation abrégée, les lieux d'implantation des produits concernés sur le plan de l'entrepôt.

Les adresses de l'annexe 2 permettent de repérer chaque produit par allée, côté, travée, niveau et emplacement.

Désignation abrégée	Adresse de stockage
Cran 250	DD100101
Cran 500	DD100102
Gou 175	DG070101
Cac 0,75	BG010103
Gua 0,75	BG010102
Açai 150	AD040102
Aro 75	AG070101
Goji 150	BG030303

Les emplacements sont reportés sur le plan à leur allée et à leur travée.

Produits repérés sur le plan de l'entrepôt



✓ RÉPONSE À RETENIR

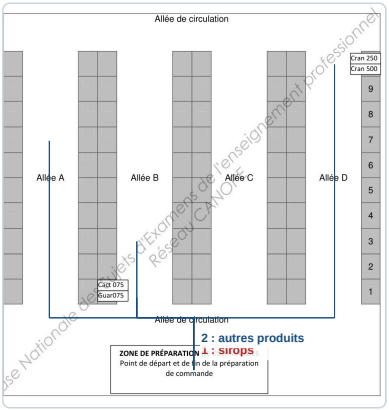
Cran 250 : DD100101 ; Cran 500 : DD100102 ; Gou 175 : DG070101 ; Cac 0,75 : BG010103 ; Gua 0,75 : BG010102 ; Açai 150 : AD040102 ; Aro 75 : AG070101 ; Goji 150 : BG030303.

Question 3. Compléter l'annexe A en représentant sur le plan le ou les circuits à effectuer pour préparer les commandes par picking, à l'aide du matériel de manutention proposé.

La vague pèse 400,4 kg, au-delà de la capacité de 315 kg du chariot. Le préparateur effectue donc deux chargements : les deux sirops, soit 294 kg, puis les autres produits, soit 106,4 kg.

1. Premier chargement : zone de préparation, allée B jusqu'à la travée 1, puis retour à la zone.
2. Second chargement : zone, allée B jusqu'à la travée 3, retour à l'allée de circulation, puis allées A et D jusqu'aux travées 7 et 10, avant le retour à la zone. Les emplacements intermédiaires sont prélevés sur le trajet.

Circuits de picking en deux chargements



✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux chargements : 294 kg, puis 106,4 kg. Circuits : zone → B → zone ; zone → B → A → D → zone.

Question 4. Calculer le prix total facturé par FRIBERD à BIOMAG, en distinguant les prestations logistiques des prestations de transport et en appliquant les conditions tarifaires fournies.

Le picking parcourt 27,6 m au premier chargement et 160,2 m au second, soit 187,8 m. À 29 m/min, ce déplacement représente 40 % du temps total de préparation. À Rodez, le volume des cartons est de 0,6512 m³ : le minimum de taxation donne 131 kg après arrondi. Le tarif de zone 12 est de 19,74 € par 100 kg. Les coûts de transport sous-traités sont majorés de 15,5 %.

Prestation	Montant facturé HT
Stockage	10,00 €
Préparation	8,09 €
Total logistique	18,09 €
Transport	145,37 €
Total général	163,46 €

Facturation de FRIBERD à BIOMAG

Poste	Calcul retenu	Prix HT
Stockage	Forfait	10,00 €
Préparation	30 € × 187,8 ÷ 29 ÷ 0,40 ÷ 60	8,09 €
Total logistique	10,00 + 8,09	18,09 €
Transport sous-traité	15 + 70 + 15 + 19,74 × 131 ÷ 100	125,86 €
Transport facturé	125,8594 × 1,155	145,37 €
Total	18,09 + 145,37	163,46 €

Montants arrondis au centime.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prestations logistiques : 18,09 € ; transport : 145,37 € ; total facturé HT : 163,46 €.

Partie 2 - Évaluation des sous-traitants

Question 5. À partir de l'analyse de l'annexe 9, compléter le tableau de bord de l'annexe B avec les indicateurs demandés et arrondir les résultats à deux chiffres après la virgule.

Les retards sont rapportés au nombre d'envois. Les pertes et avaries sont rapportées au nombre de colis pris en charge. Pour la responsabilité dans les litiges, on rapporte les colis concernés au total des colis perdus et avariés, ou les envois concernés au total des envois en retard.

Sous-traitant	Envois livrés avec retard	Colis perdus	Colis livrés avariés	Responsabilité pertes et avaries	Responsabilité retards
RYMO	7,19 %	0,61 %	0,92 %	86,67 %	78,26 %
TRANSMED	2,95 %	0,19 %	0,28 %	60,00 %	75,00 %
EUROLOG	3,32 %	0,19 %	0,50 %	81,82 %	88,89 %
RAPIDSUD	1,28 %	0,00 %	0,41 %	50,00 %	100,00 %

Tableau de bord de qualité complété

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année					
Sous-traitant	% d'envois livrés avec retard	% de colis perdus	% de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges en %	
				Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
RYMO	7,19	0,61	0,92	86,67	78,26
TRANSMED	2,95	0,19	0,28	60,00	75,00
EUROLOG	3,32	0,19	0,50	81,82	88,89
RAPIDSUD	1,28	0,00	0,41	50,00	100,00

de l'enseignement professionn
IOPE

✓ RÉPONSE À RETENIR

RYMO : 7,19 ; 0,61 ; 0,92 ; 86,67 ; 78,26 %. TRANSMED : 2,95 ; 0,19 ; 0,28 ; 60,00 ; 75,00 %. EUROLOG : 3,32 ; 0,19 ; 0,50 ; 81,82 ; 88,89 %. RAPIDSUD : 1,28 ; 0,00 ; 0,41 ; 50,00 ; 100,00 %.

Question 6. À partir de l'ensemble des tableaux de bord, identifier les deux sous-traitants à conserver pour le semestre suivant et argumenter le choix.

Je retiens TRANSMED et RAPIDSUD. TRANSMED affiche les plus faibles taux de pertes et d'avaries, peu de retards et un parc conforme pour 9 véhicules sur 10. RAPIDSUD présente le taux de retards le plus faible, aucune perte et 12 véhicules conformes sur 12. Son taux d'avaries et sa responsabilité dans les retards restent à surveiller. Ce choix associe l'expérience de TRANSMED dans le Sud-Est à la conformité du parc de RAPIDSUD.

Choix des sous-traitants à conserver

Sous-traitant	Atouts principaux	Point de vigilance
TRANSMED	Faibles taux de pertes et d'avaries ; parc conforme à 9/10	Un véhicule non conforme
RAPIDSUD	Taux de retards le plus faible ; aucune perte ; parc conforme à 12/12	Avaries et responsabilité des retards

Choix fondé sur les indicateurs de qualité et l'état du parc.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À conserver : TRANSMED et RAPIDSUD.

2. Importation de modules électroniques du Japon et post-acheminement vers Montpellier

BARIBO confie à ZALTO l'organisation de l'importation de 150 modules électroniques depuis Tokyo, conditionnés dans des caisses en aluminium consignées. Il faut vérifier la disponibilité d'un véhicule pour le post-acheminement depuis Roissy et calculer la valeur DDP à Montpellier, en distinguant le régime des modules de celui des caisses.

Question 7. Démontrer que le ou les véhicules nécessaires au post-acheminement des caisses de modules entre Roissy-CDG et Montpellier seront disponibles, en confrontant leurs caractéristiques et chargements prévisionnels au chargement à transporter.

Véhicule 213, FA 584 NI	Capacité	Chargement prévu	Capacité restante
Volume	105 m³	60 m³	45 m³
Charge utile	26 t	11 t	15 t
Palettes	33	28	5

Les 150 modules tiennent dans 50 caisses gerbables de 0,60 × 0,40 × 0,65 m, soit 7,8 m³ et 579,5 kg brut. Quatre caisses occupent une palette de 120 × 80 cm par couche. En les empilant sur trois couches, les 50 caisses utilisent au plus 5 emplacements palettes. Le véhicule 213, déjà prévu pour Montpellier, dispose donc des capacités nécessaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le véhicule 213, FA 584 NI, peut assurer le post-acheminement : volume, poids et 5 emplacements palettes disponibles.

Question 8. Calculer la valeur DDP Montpellier, Incoterms 2010, des modules électroniques, caisses en aluminium comprises, en tenant compte des frais, du taux de change, des droits et taxes et des régimes douaniers prévus.

Le fret est calculé sur le poids taxable volumétrique : 7,8 × 167 = 1 302,6 kg, arrondi à 1 303 kg. Pour les modules, la valeur DAP est de 426 386,86 € après conversion au taux de 7,98521 JPY/€ et application des 85 % aux frais concernés. Les droits de douane sont de 3,7 % du DAP, soit 15 776,31 €. La TVA inclut le DAP, les droits et les 250 € de post-acheminement : elle s'élève à 88 482,63 €. On ajoute les 325 € dus pour l'admission temporaire des caisses.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Valeur DDP Montpellier, caisses comprises : 531 220,80 €.

3. Réglementation du transport, douane, accès à la profession et Incoterms

Le candidat complète un questionnaire à choix multiples pour lequel une ou plusieurs réponses peuvent être correctes. Les situations portent sur les temps de conduite et de repos, le transit douanier, la déclaration d'échanges de biens, l'accès à la profession de transporteur routier et le choix d'un Incoterm.

Question 1. Pour un conducteur de porteur de 26 tonnes ayant effectué 1 h 30 de chargement, 4 h 30 de conduite, une pause de 50 minutes, puis 3 h 30 de conduite, déterminer les activités proposées qu'il peut effectuer avant son repos journalier.

Après la pause de 50 minutes, le conducteur a roulé 3 h 30 : il lui reste 1 h avant la pause réglementaire, et son temps de conduite quotidien atteint déjà 8 h sur un maximum normal de 9 h. Les propositions 2, 3, 4 et 5 sont possibles. La proposition 1 dépasse la limite journalière et ne prévoit qu'une pause de 15 minutes avant de reprendre la conduite. La proposition 6 dépasse également la limite journalière.

QCM 1 : réponses


ANNEXE B : (à rendre avec la copie) Analyse de la qualité des prestations

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année

Sous-traitant	% d'envois livrés avec retard	% de colis perdus	% de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges en % : Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
RYMO					
TRANSMED					
EUROLOG					
RAPIDSUD					

Justification des calculs :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau CANOPE

14TSEAAOT BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES – Session 2014 Page 18 sur 20
Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

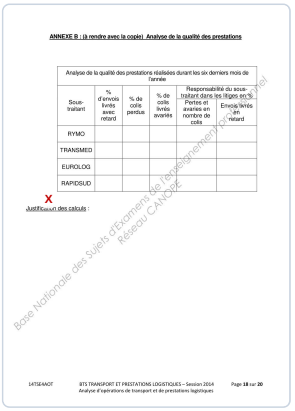
✓ RÉPONSE À RETENIR

Cocher les propositions 2, 3, 4 et 5.

Question 2. Si une marchandise importée est dédouanée à son arrivée dans les locaux d'une entreprise à Montpellier, identifier le régime ou document nécessaire à son transport entre Roissy-CDG et ces locaux.

La marchandise importée n'est pas encore dédouanée à Roissy. Elle doit donc circuler sous un régime de transit douanier externe jusqu'à Montpellier, où les formalités d'importation seront accomplies. Le T1 est le régime adapté aux marchandises non Union. Le T2 concerne les marchandises ayant le statut douanier de l'Union.

QCM 2 : réponse


ANNEXE B : (à rendre avec la copie) Analyse de la qualité des prestations

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année

Sous-traitant	% d'envois livrés avec retard	% de colis perdus	% de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges en % : Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
RYMO					
TRANSMED					
EUROLOG					
RAPIDSUD					

X

Justification des calculs :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau CANOPE

14TSEAAOT BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES – Session 2014 Page 18 sur 20
Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

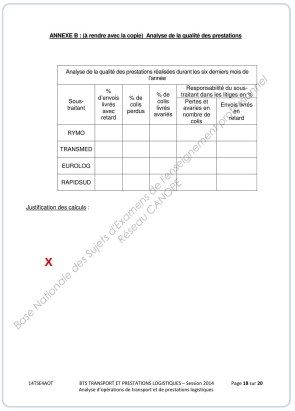
✓ RÉPONSE À RETENIR

Demander un régime de transit T1.

Question 3. Identifier, parmi les propositions, dans quelles situations la déclaration d'échange de biens est utilisée.

La déclaration d'échanges de biens concerne les échanges de marchandises entre États membres de l'Union européenne. Elle ne s'applique pas à toute exportation vers un pays tiers et ne remplace pas le DAU selon la valeur de l'envoi. L'AELE ne constitue pas le critère de son utilisation.

QCM 3 : réponse



ANNEXE B : (à rendre avec la copie) Analyse de la qualité des prestations

Analyse de la qualité des prestations réalisées durant les six derniers mois de l'année

Sous-traitant	% d'envois livrés avec retard	% de colis perdus	% de colis livrés avariés	Responsabilité du sous-traitant dans les litiges en %	
				Pertes et avaries en nombre de colis	Envois livrés en retard
RYMO					
TRANSMED					
EUROLOG					
RAPIDSUD					

Justification des calculs :

X

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

14TSEAAGT BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES – Session 2014 Page 18 sur 20
Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

✓ RÉPONSE À RETENIR

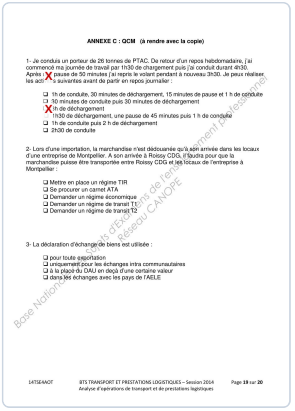
Uniquement pour les échanges intracommunautaires.

Question 4. À partir de l'annexe 15, déterminer les conditions de qualification et de capacité financière permettant d'acheter trois porteurs de 19 tonnes de PTAC et d'ouvrir une nouvelle agence juridiquement indépendante.

Condition	Réponse
Capacité professionnelle	BTS Transport et Prestations Logistiques
Capacité financière	9 000 € pour le premier véhicule, puis 5 000 € pour chacun des deux suivants

Le BTS figure dans l'annexe 15 parmi les diplômes donnant accès à la capacité professionnelle en transport de marchandises. Pour trois véhicules de plus de 3,5 tonnes, la capacité financière requise est de 19 000 €.

QCM 4 : réponses



ANNEXE C : QCM (à rendre avec la copie)

1- Je conduis un porteur de 26 tonnes de PTAC. De retour d'un repos hebdomadaire, j'ai commencé ma journée de travail par 1h30 de chargement puis j'ai conduit durant 4h30. Après X pause de 50 minutes j'ai repris le volant pendant à nouveau 3h30. Je peux réaliser les actions suivantes avant de partir en repos journalier :

- ❑ 1h de conduite, 30 minutes de déchargement, 15 minutes de pause et 1 h de conduite
- ❑ 50 minutes de conduite puis 30 minutes de déchargement
- X 1h de déchargement
- ❑ 1h30 de déchargement, une pause de 45 minutes puis 1 h de conduite
- ❑ 1h de conduite puis 2 h de déchargement
- ❑ 2h30 de conduite

2- Lors d'une importation, la marchandise n'est dédouanée qu'à son arrivée dans les locaux d'une entreprise de Montpellier. A son arrivée à Roissy CDG, il faudra pour que la marchandise puisse être transportée entre Roissy CDG et les locaux de l'entreprise à Montpellier :

- ❑ Mettre en place un régime T1R
- ❑ Se procurer un carnet ATA
- ❑ Demander un régime économique
- ❑ Demander un régime de transit T1
- ❑ Demander un régime de transit T2

3- La déclaration d'échange de biens est utilisée :

- ❑ pour toute exportation
- ❑ uniquement pour les échanges intra communautaires
- ❑ à la place du DAU en deçà d'une certaine valeur
- ❑ dans les échanges avec les pays de l'AELE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

14TSEAAGT BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES – Session 2014 Page 19 sur 20
Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

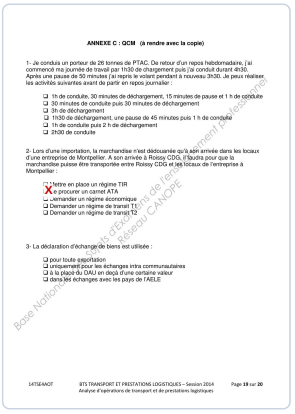
✓ RÉPONSE À RETENIR

BTS Transport et Prestations Logistiques et capacité financière de 19 000 €.

Question 5. Pour une offre de transport aérien de Roissy vers Brasilia via Rio de Janeiro, choisir l'Incoterm permettant de proposer un service maximal sans supporter les risques liés au transport principal.

Avec CIP, le vendeur paie le transport et souscrit une assurance jusqu'à l'aéroport de destination désigné, ici Rio. Le risque est toutefois transféré à l'acheteur dès la remise de la marchandise au premier transporteur à Roissy. CIP permet donc de fournir un service étendu sans supporter les risques du transport principal. CIF est réservé au transport maritime ou fluvial.

QCM 5 : réponse



ANNEXE C : QCM (à rendre avec la copie)

1- Je conduis un porteur de 26 tonnes de PTAC. De retour d'un repos hebdomadaire, j'ai commencé ma journée de travail par 1h30 de chargement puis j'ai conduit durant 4h30. Après une pause de 50 minutes j'ai repris le volant pendant à nouveau 3h30. Je peux réaliser les activités suivantes avant de partir en repos journalier :

- ❑ 1h de conduite, 30 minutes de déchargement, 15 minutes de pause et 1 h de conduite
- ❑ 30 minutes de conduite puis 30 minutes de déchargement
- ❑ 3h de déchargement
- ❑ 1h30 de déchargement, une pause de 45 minutes puis 1 h de conduite
- ❑ 1h de conduite puis 2 h de déchargement
- ❑ 2h30 de conduite

2- Lors d'une importation, la marchandise n'est dédouanée qu'à son arrivée dans les locaux d'une entreprise de Montpellier. A son arrivée à Roissy CDG, il faudra pour que la marchandise puisse être transportée entre Roissy CDG et les locaux de l'entreprise à Montpellier :

- ❑ Mettre en place un régime TIR
- ☒ Se procurer un carnet ATA
- ❑ Demander un régime économique
- ❑ Demander un régime de transit T1
- ❑ Demander un régime de transit T2

3- La déclaration d'échange de biens est utilisée :

- ❑ pour toute exportation
- ❑ uniquement pour les échanges intra communautaires
- ❑ à la place du DAU en deçà d'une certaine valeur
- ❑ dans les échanges avec les pays de l'AELE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

✓ RÉPONSE À RETENIR

CIP aéroport de Rio.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTS Transport et Prestations Logistiques, session 2014, code 14TSE4AOT, d'une durée de 4 heures et de coefficient 8. Elle comprend trois dossiers indépendants : commandes BIOMAG, importation de modules électroniques du Japon pour BARIBO et QCM de réglementation. Les compétences évaluées concernent la logistique d'entrepôt, la tarification du transport, la douane, la réglementation et les Incoterms.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le poids brut d'une commande se détermine à partir des quantités et des poids indiqués pour les produits et les cartons.
- Le tarif REGULAR dépend de la zone et du poids brut de l'envoi arrondi au kilogramme supérieur, avec application du minimum de 200 kg/m³.
- Pour la valeur en douane aérienne, appliquer la part des frais de transport et d'assurance correspondant au pays de départ et à l'aéroport de destination.
- Distinguer l'importation définitive des modules de l'admission temporaire des caisses consignées dans le calcul du coût à destination.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier que le poids transporté lors du picking ne dépasse pas la capacité maximale de 315 kg du chariot.
- Appliquer le bon forfait ou tarif de transport, les arrondis prévus et le taux de vente FRIBERD de 15,5 %.
- Pour chaque indicateur de qualité, choisir le dénominateur correspondant et arrondir à deux décimales.
- Dans le calcul DDP, distinguer valeur en douane, autres frais, droits et taxes, et régime temporaire des caisses.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le temps de préparation à partir de la distance parcourue dans l'entrepôt ?
Additionnez les distances entre la zone de préparation, les allées et les emplacements visités, puis divisez par la vitesse de 29 mètres par minute. Le déplacement représente 40 % du temps total de préparation.

Q : Pourquoi faut-il traiter séparément les modules et les caisses en aluminium ?
Les modules sont importés définitivement, tandis que les caisses consignées entrent temporairement en France avant leur retour au Japon. Le sujet prévoit donc des traitements douaniers et fiscaux distincts pour ces deux éléments.

Q : Comment répartir son temps entre les trois dossiers ?
Les dossiers sont indépendants et valent respectivement 70, 70 et 20 points. Vous pouvez répartir votre temps selon ces pondérations et garder une marge pour vérifier les calculs et compléter les annexes à rendre.

Q : Comment présenter les réponses pour faciliter leur évaluation ?
Présentez les formules, les données utilisées, les unités et les arrondis. Appuyez les choix de transport et de sous-traitant sur les annexes, justifiez les conclusions et mentionnez explicitement toute hypothèse nécessaire.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques/2014/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion des Transports et Logistique Associée : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.